



## **« Cap sur l'Historial de la Grande Guerre de Péronne pour les élèves de 3<sup>e</sup> »**

*Le département s'engage à soutenir et à développer l'éducation artistique et culturelle (EAC) dans l'ensemble des collèges de la Somme afin de répondre aux trois piliers de l'EAC*

- Les connaissances des élèves
- La pratique artistique
- La fréquentation des œuvres et des artistes

*En complément du dispositif PAC Collégiens 80, le département dans le cadre de sa politique d'ouverture culturelle propose aux établissements samariens de bénéficier d'un dispositif permettant d'organiser une sortie à l'Historial de Péronne.*

### **Principe :**

Ce nouveau dispositif a vocation de permettre aux élèves du département de s'approprier un équipement culturel de référence. L'Historial de la Grande Guerre, à la fois musée d'histoire, centre de recherche, de documentation et site mémoriel, offrent aux élèves de découvrir ses collections et l'accompagnement de ses médiateurs.

« Cap sur l'histoire » sera proposé à **l'ensemble des classes de 3<sup>e</sup> du département** et s'organisera autour de :

- Une visite thématique dans l'enceinte du musée de la Grande Guerre menée par le service de médiation ;
- Une visite du circuit du souvenir, accompagnée par le service de médiation.

La visite du musée pourra être co-construite avec le service de médiation autour des collections et de thèmes pluridisciplinaires.

Dans le cadre de ce dispositif, le Département prend en charge :

- Le coût des transports pour se rendre à Péronne sur la base d'une somme forfaitaire par bus de 60 élèves inscrits ;
- Le coût des transports pour la visite du circuit du souvenir, sur la base d'une somme forfaitaire par bus de 60 élèves inscrits
- Le coût de la billetterie pour la visite guidée du musée ainsi que pour la médiation pour l'ensemble de la journée, calculée sur la base des effectifs de 3<sup>e</sup> inscrits au collège durant l'année n-1 (2024-2025) en fonction des effectifs transmis par la Direction de la jeunesse et des collèges.

Le projet pourra, le cas échéant, apporter une dimension supplémentaire à un projet de PAC Collégiens 80 de Niveau 2 ou de Niveau 3 et pourra remplacer la sortie culturelle dans le département de la Somme ou dans les départements limitrophes, obligatoire dans ce cadre.

De la même manière, ce projet pourra bien entendu également permettre aux établissements de valoriser des dispositifs d'éducation artistique et culturelle auxquels les élèves concernés participent durant l'année scolaire (Collège au cinéma, Orchestre au collège, prix BD des Collégiens Samariens...)

# CAHIER DES CHARGES « Cap sur l'Historial de la Grande Guerre de Péronne pour les élèves de 3<sup>e</sup> » – 2025-2026 :

## Objectifs :

- Favoriser l'ouverture culturelle des collégiens sur la richesse patrimoniale samarienne ;
- Accompagner la mobilité culturelle des collégiens en particulier pour les jeunes les plus éloignés de l'offre culturelle ;
- Enrichir le Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle des collégiens samariens en complémentarité avec les dispositifs départementaux existants ;
- Diversifier l'enseignement de l'histoire et la transmission de la mémoire pour les collégiens ;
- Aborder de façon concrète l'un des thèmes et questionnements des programmes de 3<sup>e</sup>.

## Conditions d'éligibilité :

- Parcours d'une journée à l'Historial de la Grande Guerre de Péronne,
- **Participation de l'ensemble des classes de 3<sup>e</sup> d'un même établissement** en assurant la gratuité pour les élèves.
- **Information systématique de l'intervention financière du Département** par le collège auprès des familles.

## Modalités d'attribution du financement du Conseil départemental :

- Le Conseil départemental attribue en fonction de l'éloignement géographique du collège par rapport à Péronne une somme forfaitaire par bus de 60 personnes de :
  - **770 € pour les collèges jusqu'à 57 km de Péronne** (voir la liste ci-dessous)
  - **1095 € pour les collèges au-delà de 57 km de Péronne** (voir la liste ci-dessous)
- **A cette somme vient s'ajouter un montant forfaitaire de 110 € par bus de 60 personnes permettant la visite du circuit du souvenir ;**
- **Concernant la billetterie, la somme allouée est calculée sur la base de 4,5 € par élève de 3<sup>e</sup> inscrit au collège durant l'année n-1 (2024-2025) en fonction des effectifs transmis par les établissements à la Direction de la jeunesse et des collèges ;**
- Pas de participation des familles possible ;
- Le versement de la subvention intervient à réception simultanée du compte rendu de réalisation technique et financier, sur la base du cadre fourni par le Conseil départemental, du justificatif de l'information faite en amont aux familles sur la participation financière du Département (lettre circulaire...) et de la liste des élèves ayant participé au séjour ;

- Chaque établissement recevra, après inscription et à l'issue du passage en commission permanente, un arrêté de subvention mentionnant la somme allouée par le Conseil départemental.

### **Inscription 2025-2026**

Les établissements recevront début mai 2025 un formulaire d'inscription au dispositif « Cap sur l'Historial de la Grande Guerre de Péronne pour les élèves de 3e » – 2025-2026. L'inscription au dispositif se fera **OBLIGATOIREMENT** à partir **du 19 mai 2025 jusqu'au 13 juin 2025** par retour de ce formulaire complété à l'adresse [pac80@somme.fr](mailto:pac80@somme.fr).

A la suite de votre inscription, vous recevrez un accusé de réception émis par nos services qui validera cette dernière. En cas de non-réception, veuillez nous contacter.

### **Modalités de fonctionnement :**

Les inscriptions pour les visites se feront directement par téléphone à partir de la rentrée de septembre 2025, auprès de la billetterie de l'Historial de Péronne au 03.22.83.14.18.

Les visites pourront se dérouler tout au long de l'année scolaire à partir du mois d'octobre 2025.

**Les dates et horaires des visites vous seront attribués en fonction des disponibilités précisées par l'Historial** au moment de la prise de contact avec l'agent du musée.

### **Calendrier prévisionnel :**

Retour du formulaire d'inscription complété à l'adresse [pac80@somme.fr](mailto:pac80@somme.fr) entre le 19 mai 2025 et le 13 juin 2025.

**Toutes les candidatures arrivées après cette date ne seront pas prises en compte**

- lancement du dispositif : 19 mai 2025
- date limite des dépôts des projets : 13 juin 2025
- attribution des subventions : commission permanente du mois de septembre
- réalisation des sorties : octobre 2025 à juin 2026

### **Contacts :**

- Aurélien Thuillier, chef de service de l'éducation artistique et culturelle :  
athuillier@somme.fr
- Florent Peignard, chargé de projet éducation artistique et culturelle :  
fpeignard@somme.fr
- Jane Temmermann, coordonnatrice du service de l'éducation artistique et culturelle :  
jcartwright@somme.fr

03.22.71.82.52

[www.somme.fr](http://www.somme.fr)

**LISTE DES COLLEGES EN FONCTION DE LA DISTANCE LES SEPARANT DE PERONNE ET  
NOMBRE DE CLASSES ET DE BUS :**

Commune	Collège	Inférieur à 57 km	Supérieur à 57 km	Nombre de classes de 3e en 2024-2025	Nombre d'élèves de 3e en 2024-2025	Nombre de cars prévus
Abbeville	Millevoye		>57	6	162	3
Abbeville	Ponthieu		>57	7	162	4
Abbeville	Saint-Pierre		>57	4	83	2
Acheux-en-Amiénois	Edmée Jarlaud	<57		3	77	2
Ailly-le-Haut-Clocher	Alain Jacques		>57	3	73	2
Ailly-sur-Noye	W.H. Classen	<57		4	109	2
Ailly-sur-Somme	Val de Somme		>57	4	103	2
Airaines	Gabrielle-Marie Scellier		>57	2	50	1
Albert	Charles de Foucauld	<57		3	68	2
Albert	Jean Moulin	<57		2	44	1
Albert	P. M. Curie	<57		4	85	2
Amiens	Amiral Lejeune	<57		4	114	2
Amiens	Arthur Rimbaud	<57		5	109	3
Amiens	Auguste Janvier	<57		4	107	2
Amiens	César Franck	<57		5	101	3
Amiens	Edouard Lucas	<57		6	131	3
Amiens	Guy Mareschal	<57		4	102	2
Amiens	J.-M. Laurent	<57		4	109	2
Amiens	La Providence	<57		4	124	2
Amiens	Rosa Parks		>57	5	101	3
Amiens	Sagebien	<57		8	211	4

Amiens	St Jean-Baptiste de la Salle	<57		4	104	2
Amiens	St Martin	<57		5	137	3
Amiens	St Riquier	<57		5	126	3
Amiens	Ste Clotilde	<57		2	49	1
Amiens	Ste famille	<57		9	256	5
Beaucamps-le-Vieux	Maréchal Leclerc de Hauteclocque		>57	2	39	1
Bernaville	du Bois l'Eau		>57	3	57	2
Bray-sur-Somme	Antoine de Saint Exupéry	<57		2	36	1
Chaulnes	Aristide Briand	<57		3	65	2
Conty	Jules Ferry		>57	4	101	2
Corbie	Eugène Lefebvre	<57		3	68	2
Corbie	Ste Colette	<57		3	68	2
Crécy-en-Ponthieu	Jules Roy		>57	3	66	2
Domart-en-Ponthieu	Val de Nièvre		>57	4	73	2
Doullens	Jean Rostand	<57		6	127	3
Doullens	Montalembert	<57		2	54	1
Feuquières-en-Vimeu	Gaston Vasseur		>57	4	87	2
Flixecourt	Alfred Manessier		>57	3	57	2
Flixecourt	Notre Dame		>57	3	77	2
Frville-Escarbotin	La Rose des Vents		>57	4	97	2
Gamaches	Louis Jovet		>57	4	116	2
Ham	Notre Dame	<57		3	81	2
Ham	Victor Hugo	<57		4	93	2
Longpré-les-Corps-Saints	des Cygnes		>57	3	76	2
Longueau	Joliot Curie	<57		5	115	3
Mers-les-Bains	Joliot Curie		>57	2	45	1

Montdidier	Antoine-Augustin Parmentier	<57		4	106	2
Montdidier	St Vincent	<57		3	85	2
Moreuil	Jean Moulin	<57		4	106	2
Nesle	Louis Pasteur	<57		2	52	1
Nouvion	Jacques Prévert		>57	3	61	2
Oisemont	Charles Bignon		>57	3	65	2
Péronne	Béranger	<57		5	145	3
Péronne	Sacré Cœur	<57		3	58	2
Poix-de-Picardie	des Fontaines		>57	4	99	2
Rivery	Jules Verne	<57		6	167	3
Roisel	Gaston Boucourt	<57		2	54	1
Rosières-en-Santerre	Jules Verne	<57		3	79	2
Roye	Jeanne d'Arc	<57		3	70	2
Roye	Louise Michel	<57		5	100	3
Rue	du Marquenterre		>57	3	74	2
Rue	Notre Dame		>57	2	30	1
St-Valery-sur-Somme	de la Baie de Somme		>57	3	67	2
Villers-Bocage	Les Coudriers	<57		6	153	3
Villers-Bretonneux	Jacques Brel	<57		4	117	2

## **FORMULAIRE D'INSCRIPTION COLLEGES 2025-2026 :**

Les établissements recevront début mai 2025 un formulaire d'inscription au dispositif « Cap sur l'Historial de la Grande Guerre de Péronne pour les élèves de 3e » – 2025-2026. L'inscription au dispositif se fera OBLIGATOIREMENT à partir du 2 mai 2025 jusqu'au 13 juin 2025 par retour de ce formulaire complété à l'adresse [pac80@somme.fr](mailto:pac80@somme.fr).

**Toutes les candidatures arrivées après cette date ne seront pas prises en compte**

A la suite de votre inscription, vous recevrez un accusé de réception émis par nos services qui validera cette dernière. En cas de non-réception, veuillez nous contacter.

**Toutes les candidatures arrivées après date ne seront pas prises en compte**

### **Informations sur le collège :**

- **Nom de l'établissement scolaire :**
- **Adresse :**
- **Nom du chef d'établissement :**

### **Référent du projet au sein de l'établissement :**

- **Nom :**
- **Prénom :**
- **Fonction :**
- **Adresse électronique :**

### **Description du projet :**

- **Nombre de classes concernées :**
- **Nombre d'élèves par classe :**
- **Nombre total d'élèves :**
- **Enseignants porteurs du projet :  
(Précisez les disciplines enseignées) :**

### Financement prévisionnel

Dans le cadre de ce dispositif, le Conseil départemental attribue en fonction de l'éloignement géographique du collège par rapport à Péronne une somme forfaitaire par bus de 60 personnes de :

- **770 € pour les collèges jusqu'à 57 km de Péronne** (voir la liste ci-dessous)
- **1095 € pour les collèges au-delà de 57 km de Péronne** (voir la liste ci-dessous)

- A cette somme vient s'ajouter un montant forfaitaire de 110 € par bus de 60 personnes permettant la visite du circuit du souvenir ;

- Concernant la billetterie, la somme allouée est calculée sur la base de 4,5 € par élève de 3<sup>e</sup> inscrit au collège durant l'année n-1 (2024-2025) en fonction des effectifs transmis par les établissements à la Direction de la jeunesse et des collèges ;

DEPENSES	Montant de la subvention
Billetterie (4.5€ par élève de 3 <sup>e</sup> inscrit en 2024-2025)	
Transport (par bus, 1095 € si >57 km ou 770 € si <57 km)	
Circuit du souvenir (par bus, 110 €)	
<b>TOTAL :</b>	

Date et signature du chef d'établissement :